

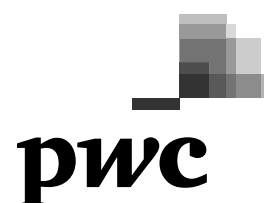
*Impacts socio-économiques des
propositions d'évolution du CICE sur le
secteur des services d'aide et
d'accompagnement à domicile (SAAD)*



Synthèse



Fédésap
Fédération Française
des Services à la Personne et de Proximité



Ce document de synthèse d'étude (« Rapport ») a été préparé par PricewaterhouseCoopers Advisory (« PwC ») pour la Fédésap conformément à notre lettre d'engagement datée du 03 octobre 2017 (la « Lettre d'Engagement ») et aux conditions qui y sont attachées.

PwC n'accepte aucune responsabilité, ni ne reconnaît aucune obligation de diligence envers toute personne (sauf la Fédésap d'après les conditions pertinentes définies dans la « Lettre d'Engagement », y compris les dispositions limitant la responsabilité de PwC) relative au travail effectué dans le cadre de la préparation de ce Rapport.

Par voie de conséquence, pour toute action contractuelle, délictuelle ou autre, et dans le cadre légal applicable, PwC n'accepte aucune responsabilité, ni ne reconnaît aucune obligation d'aucune sorte, ni ne reconnaît aucune obligation de diligence envers toute personne (hormis envers la Fédésap dans les termes susmentionnés) qui serait liée à une quelconque action ou abstention d'action et aux conséquences de cette action ou de cette abstention ou toute décision prise ou non prise sur la base de notre rapport ou sur toute partie de celui-ci.

Ce rapport a été préparé expressément et exclusivement aux fins susmentionnées et il ne devrait pas être utilisé pour aucun autre fin. En aucun cas, et sans considération d'aucune autorisation expresse, PwC n'assume de responsabilité auprès de tierce partie à qui des informations contenues dans ce rapport seraient communiquées ou rendues disponibles.

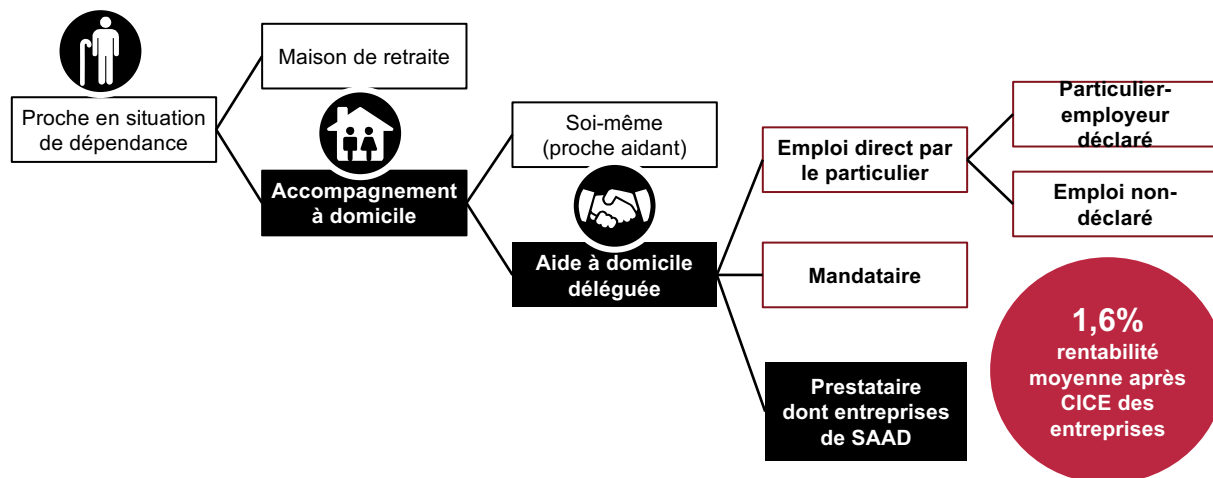
Par conséquent, PwC ne sera aucunement responsable en cas de :

- Divulgarion à une tierce partie de notre rapport, même avec notre consentement ;
- Utilisation de notre rapport dans un autre contexte que celui décrit ci-dessus.

L'information utilisée par PwC dans le cadre de la préparation de ce rapport a été obtenue à partir de diverses sources comme indiqué dans le rapport. Bien que nos travaux comportent une analyse des informations financières et des données comptables, PwC n'a pas essayé d'établir la fiabilité de ces sources ou vérifié les informations reçues conformément aux standards d'audit généralement admis. Par ailleurs, sauf mention contraire dans le rapport, nous n'avons pas soumis les informations utilisées dans le rapport à des procédures de contrôle et vérification. En conséquence, nous n'assumons aucune responsabilité, ne déclarons ni n'assurons aucunement l'exactitude ni l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies et qui ont été utilisées dans le rapport, sauf indication contraire, et aucune assurance n'est donnée.

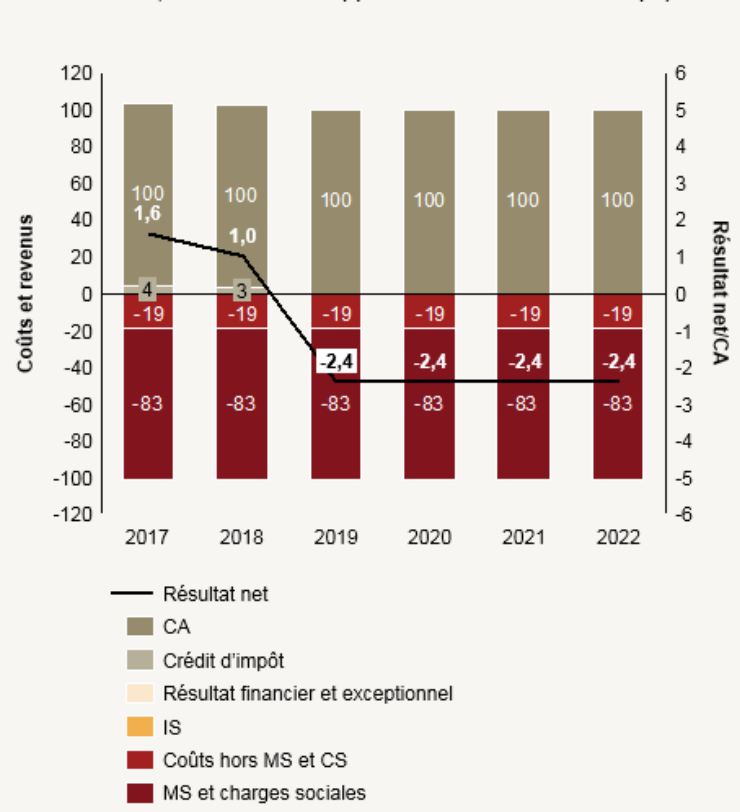
Nos conclusions sont basées sur des informations rendues disponibles en date du 9 février 2018. La conjoncture économique, des facteurs de marché et des changements dans la performance de l'activité peuvent aller à l'encontre de nos conclusions, les rendant obsolètes, et exiger une mise à jour régulière ou avant toute prise de décision basée sur ce rapport. En outre, ce rapport ne dégage pas toute tierce personne de mener sa propre diligence raisonnable afin d'en vérifier le contenu.

Les entreprises de SAAD, un secteur à forte valeur ajoutée qui peine à être profitable



Le nouveau régime d'allègement général des cotisations patronales aura un impact négatif sur la rentabilité du secteur des SAAD et mettra à risque son développement

Schéma de l'évolution simultanée du CICE et du niveau d'IS des SAAD : moyenne des entreprises (2017-2022, % du chiffre d'affaires brut, le revenu est supposé constant dans le temps)



Le remplacement du CICE par un allègement de cotisations devrait impacter lourdement la rentabilité des entreprises de SAAD

- Pour une entreprise dont les services auprès de publics fragiles constituent la principale activité, la suppression du CICE se traduit par une **baisse de son résultat net d'environ 3,4 pts de chiffre d'affaires à partir de 2019** (vs 2018)
- A partir de 2019, la **chute de la rentabilité à -2,4% du chiffre d'affaires**, si elle n'est pas compensée par ailleurs, ne permettrait plus de soutenir des salaires supérieurs au Smic
- Historiquement, les entreprises de SAAD ont eu tendance à **investir dans de nouvelles ouvertures d'agences dès lors qu'elles avaient une rentabilité positive**
- L'évolution du modèle économique du secteur pourrait **freiner considérablement les créations d'emplois** partout en France voire réduire les effectifs existants


Source : Analyse Strategy& ; n=580 entreprises de SAAD

La Fédésap propose 5 solutions possibles et concrètement applicables pour un rééquilibrage économique au niveau du secteur

Propositions de la Fédésap pour compenser l'impact d'un remplacement du CICE

+


Propositions de la Fédésap pour un rééquilibrage concurrentiel du secteur



Créer une déduction de cotisations forfaitaire de 1 € par heure de SAAD prestée

- Mettre en place une déduction forfaitaire à l'instar de la déduction forfaitaire dont bénéficient les particuliers employeurs
- Activités concernées : SAAD


OU



Mettre en place un crédit d'impôt sur les SAP auprès de publics fragiles

- Permettre aux entreprises de SAAD d'investir dans un développement pérenne de leur activité
- Activités concernées : SAAD

OU




Reproduire l'exonération des cotisations chômage, ARRCO et AGFF dans le cadre de l'exonération AD de façon non-dégressive

- Reproduire l'exonération de cotisations chômage, ARRCO et AGFF du nouveau Fillon dans le cadre de l'exonération aide à domicile de façon non-dégressive jusqu'à 1,6 Smic
- Activités concernées : SAAD



Exonérer totalement les entreprises de SAAD de l'acquittement des cotisations Fnal et Transport

- Harmoniser les régimes fiscaux s'appliquant aux associations et aux entreprises
- Activités concernées : toutes



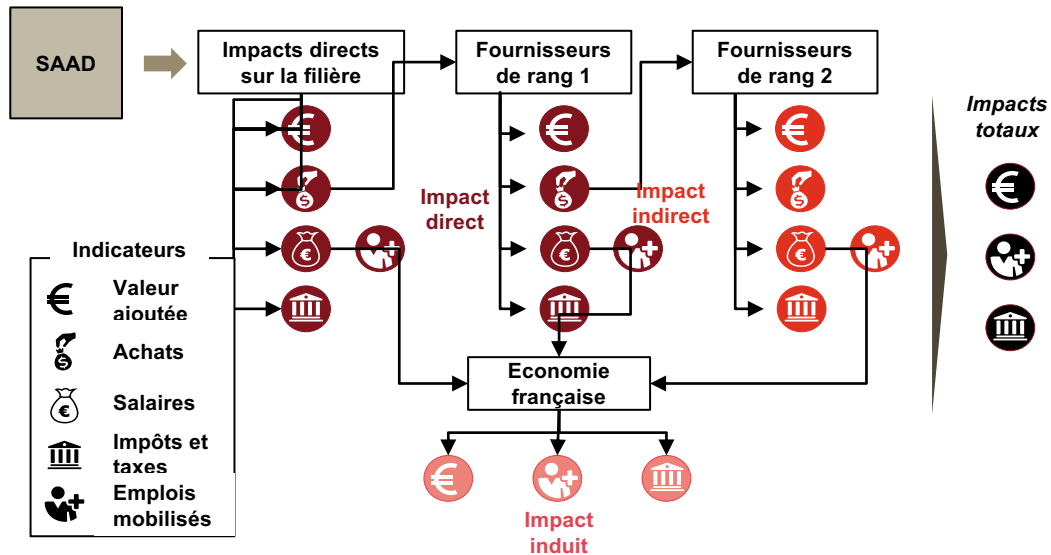
Etendre le taux de TVA réduit à 5,5% aux SAP dont le taux de TVA est aujourd'hui de 10% si la prestation est réalisée auprès de publics fragiles

- Simplifier l'application de la TVA à 5,5% en fonction du public
- Activités concernées : travaux ménagers, livraison de courses, assistance administrative lorsque les clients sont des populations en situation de dépendance et d'handicap

Source : Fédésap, Analyse Strategy&

Les solutions proposées auraient un impact positif pour l'économie française sans dépense additionnelle pour l'Etat

Les impacts directs, indirects et induits des mesures proposées ont été étudiés :



Impact direct, indirect et induit des propositions de la Fédésap en supposant que les montants soient totalement réinvestis (2019-2022, ETP et m€)

	Valeur ajoutée	Emplois	Impôts et taxes
Déduction de cotisations forfaitaire par heure prestée <i>Coût net d'IS : 168 m€</i>	210 m€	9.290 ETP	83 m€
Crédit d'impôt sur les SAP auprès de fragiles <i>Coût net d'IS : 172 m€</i>	215 m€	9.500 ETP	85 m€
Extension de l'aide à domicile aux cotisations chômage, ARRCO, AGFF <i>Coût net d'IS : 190 m€</i>	240 m€	10.600 ETP	95 m€
Exonération versement transport, Fnal <i>Coût net d'IS : 100 m€</i>	125 m€	5.500 ETP	50 m€
Extension de la TVA à 5,5% ou crédit d'impôt équivalent <i>Coût net d'IS : 89 m€</i>	112 m€	5.000 ETP	44 m€

Les solutions proposées par la Fédésap permettent d'assurer la pérennité du secteur et de contribuer à la croissance économique de la France

- A l'échelle de l'économie les solutions proposées permettraient de générer **jusqu'à 240 m€ de VA, 10.600 ETP (soit près de 20.000 emplois) et 95 m€ d'impôts** entre 2019 et 2022
- En d'autres termes, **chaque m€ investi par l'Etat ou les collectivités locales permettra de générer 55 ETP totaux** entre 2019 et 2022
- Pour financer ces mesures, la collectivité publique aurait une **dépense nette¹ allant de 45 à 100 m€** sur 4 ans, à comparer à une dépense nette estimée à 80 m€ sur la période si le CICE était reconduit
- Les 3 premières solutions proposées par la Fédésap n'aurait **pas d'impact sur les dépenses publiques** par rapport à 2018

Le développement des entreprises de SAAD aurait un impact qualitatif substantiel sur l'ensemble de la société

Soutenir le développement des entreprises de SAAD reviendrait à **encourager la croissance de l'emploi local** et à **valoriser des métiers peinant à recruter** tout en apportant un **bénéfice aux publics fragiles, leurs proches et l'économie et la société**

Soutenir le secteur se traduirait également par des bénéfices, difficiles à chiffrer mais pour autant tangibles, associés à **l'opportunité d'améliorer la qualité de vie des publics fragiles et de leur entourage**

Du point de vue de l'Etat et des collectivités locales, au-delà des recettes fiscales additionnelles générées par les solutions de la Fédésap, soutenir le secteur du maintien à domicile permet **d'éviter des coûts dans les secteurs de la santé et de la mobilité** (transports, hospitalisation de longue durée)

